

Délibération n°CA-2020-65 Désignation du nouveau délégué local « élu » pour le CNAS

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 14 octobre 2020
Présents : 15 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 4

Résultats du vote :

Voix "pour" :	19
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		M. R. JUIF
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT		X	
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		Mme S. FLEUROT
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		Mme M. LAB
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Corinne BONNARD		X
M. Alain BLINETTE		X
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		X
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		X
M. François LAURENT		

Membres élus avant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET		X
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME	X	
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU , préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaiement également présents

Mme Aurélie CONTRECIVILE , directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER , directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN , chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI , chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'amphithéâtre de l'ancien IUFM, 40-44 route de Saint-Loup à Vesoul.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Robert MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le service départemental d'incendie et de secours adhère au Comité National d'Action Sociale depuis le 1^{er} janvier 2011.

Chaque collectivité adhérente doit désigner « un délégué élu » et « un délégué agent » qui représentent l'établissement au sein des instances du CNAS.

Le délégué représentant les élus est nommé pour la durée du mandat municipal et est donc renouvelé tous les 6 ans. Jusqu'à ce jour, Monsieur Jérôme LALLEMAND occupait cette fonction.

Les élections municipales ayant eu lieu au printemps 2020, il est donc nécessaire de désigner un nouveau délégué parmi les membres du conseil d'administration pour la période 2020 - 2026.

Afin d'éviter la désignation d'un nouveau délégué local « élu » à l'issue des élections départementales en mars 2021, il apparaît opportun de confier cette fonction à un élu « représentant des communes » ou à un élu « représentant des EPCI ».

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir désigner le nouveau **délégué local « élu » pour le CNAS**.

Décision

Les membres du conseil d'administration désignent, **à l'unanimité**, monsieur Jérôme LALLEMAND comme délégué local « élu » du CNAS, pour la période 2020-2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201026-CA-2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT